

L'an Deux Mil Dix, le sept décembre, convocation du Conseil Municipal de Chancelade, pour la tenue de la session ordinaire de décembre qui aura lieu le treize décembre Deux Mil Dix.

Le Maire,

## **SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2010**

L'an Deux Mil Dix, le treize décembre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le sept décembre Deux Mil Dix par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRESENTS** : MM. TESTUT, Mme GRAND., M. GROUSSIN. Mme DE PISCHOF. M. CHEVALARIAS. Mme LIABOT. MM. AUBERT. Mme DELTEIL. MM. AUMASSON. CASOURANCO. TOUCHARD. Mme BONIN. M. BERSARS. Mmes PAILLER. BARBA. AUDY. M. RODRIGUE. Mme DUPEYRAT. M. HUGOT. Mmes PASTOR. VIGNES-CHAVIER. M. BRUN.

**ABSENTS EXCUSES** : M. FLAMIN → pouvoir à M. RODRIGUE  
Mme DALEME → pouvoir à Mme PASTOR  
M. BERIT-DEBAT → pouvoir à M. TESTUT

**ABSENTS** : M. TESTU  
Mme MAZIERES

Madame CASADO BARBA est élue secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **ORDRE DU JOUR**

**ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 :**

**ECOLE MATERNELLE ATTRIBUTION D UNE DOTATION SUPPLEMENTAIRE EXCEPTIONNELLE**

**RESTRUCTURATION DU RESTAURANT SCOLAIRE**

**OPERATION OU REGULARISATION DE VOIRIE**

1. **Chemin de l'Epeautre**
2. **élargissement Chemin des Gérauds**
3. **élargissement Chemin de Puyferrat : régularisation**

**TARIFS ASSAINISSEMENT 2011**

**MARCHE 2010 PONCEAU DE LA BEURONNE – AVENANT N° 1**

**MARCHE 2010 AVENUE JEAN JAURES CREATION D' UN BY-PASS – AVENANT N° 1**

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D ENERGIE DE LA DORDOGNE**

1. **ECLAIRAGE PUBLIC AVENUE DE LA CROIX HERBOUZE RUE JACQUE BREL ET G BRASSENS DEMANDE DE PROGRAMMATION**
2. **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC(RODP)**

**TARIFS CENTRE DE LOISIRS**

## ACQUISITION TERRAIN LACOUR AU LIEU DIT LES COMBEAUX

## TELETRANSMISSION DES ACTES EN PREFECTURE : ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE

## RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2009 : EAU/DÉCHETS MÉNAGERS/ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET AUTONOME/PERIBUS/HAUT DEBIT :

## SECTEUR DE L'ABBAYE CONVENTION GEOMETRE

## QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

## ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 – Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

Dans l'attente du vote du budget, les dépenses d'investissement ne peuvent être engagées que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice précédent.

Dans la réalité, il est souvent nécessaire d'engager des dépenses d'investissement nouvelles, dès le début de l'année, comme par exemple, les travaux de voirie ou des acquisitions diverses.

Le Code Général des Collectivités prévoit la possibilité d'un engagement anticipé avec l'approbation du Conseil Municipal et dans la limite d'1/4 des crédits inscrits dans la section d'investissement aux chapitres 21 et 23 du budget de l'année précédente ou des opérations programmées.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des présents.

## ECOLE MATERNELLE ATTRIBUTION D'UNE DOTATION SUPPLEMENTAIRE EXCEPTIONNELLE – Rapporteur : Madame Sarasvady GRAND

Le système de sécurité anti-intrusion de l'école maternelle fonctionne avec des impulsions téléphoniques. Au cours de l'année, un dérèglement du fonctionnement de l'alerte a entraîné une surconsommation estimée à 50 € .

Il est proposé de prendre en charge ce surcoût, par l'attribution d'une dotation supplémentaire exceptionnelle, versée à la coopérative de l'école maternelle.

L'Assemblée approuve cette proposition, à l'unanimité.

## RESTRUCTURATION DU RESTAURANT SCOLAIRE – Rapporteurs : Monsieur Michel TESTUT et Madame Sarasvady GRAND

Monsieur Michel TESTUT rappelle que, lors de la séance du 15 novembre 2010, le projet a donné lieu à débat et son adoption ajournée.

Compte-tenu des périodes prévisibles des travaux, des délais administratifs et de l'agrément provisoire du restaurant, il était convenu que le Conseil Municipal se détermine avant la fin de l'année, soit une délégation de service public, soit sur la réalisation des travaux et son financement prévisionnel (phase APS) tels que présentés ci dessous :

estimation phase APS	dépenses	travaux		Financement prévisionnel	
		options		Recettes	
lot 1 démolitions- gros œuvre	126 130				
lot 2 étanchéité	27 500				
lot 3 menuiserie aluminium	11 500				
lot 4 menuiseries intérieures bois	8 200				
lot 5 plâtrerie-faux plafonds-peinture	37 200				
lot 6 revêtements de sols	26 900				
lot 7 panneaux isothermes	25 300				
lot 8 électricité	36 840				
lot 9 chauffage-VMC	30 370				

Lot 10 équipement sanitaire-réseaux EU/EV intérieurs	22 350		
Lot 11 équipement chambres froides et production froid	34 000		
Matériel	54 260		
<b>total TRAVAUX et MATERIEL</b>	<b>440 550</b>		
Honoraires architecte ( 12%)	52 866	DGE (30% plafond 240 000)	72 000
SPS ( 1,5%)	6 608	CAP	12 000
bureau contrôle 2,5 %	11 014	CONTRAT VILLE	40 000
imprévus ( 5%)	22 028	conseil général 20%	106 613
<b>montant total travaux HT</b>	<b>533 066</b>		<b>230 613</b>
Géomètre	2 000	PART COMMUNALE	424 873
Sondage	2 000		
diagnostic amiante	1 000		
Rayonnage	7 000		
publicité repro panneau	3 000		
<b>sous total 2 HT</b>	<b>548 066</b>		
<b>TVA</b>	<b>107 421</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>655 486,0</b>	<b>FCTVA récupérable</b>	<b>84 387</b>

Une étude comparative avec une éventuelle délégation de service public a été présentée aux membres du Conseil au cours des séances de travail des 8 novembre et 9 décembre derniers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (trois votes contre) :

- se prononce définitivement en faveur de la réalisation des travaux proposés en phase APS par le cabinet d'architecture Line Crépin,
- approuve le projet présenté en phase APS ainsi que son financement,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents administratifs, techniques ou financiers, nécessaires à la poursuite de l'opération,
- autorise le recours à un cabinet pour assurer une mission de contrôle.

**OPERATION OU REGULARISATION DE VOIRIE – Rapporteur : Monsieur Jacques AUBERT**  
**Chemin de l'Epeautre**

Afin de faciliter les manœuvres de la benne à ordures ménagères, il est proposé d'acquérir les parcelles suivantes :

- Section AE n° 1776 d'une contenance de 94 ca, appartenant à Mr et Mme MATAYER Gilbert.
- Section AE n° 1778 d'une contenance de 1 a 22 ca, appartenant à Mme PETIT Marie Thérèse.
- Section AE n° 1609 d'une contenance de 5 a 60 ca, appartenant à SARL CHANSEAU Immobilier.

Il est souligné que la cession se fera à titre gratuit, la Commune prenant en charge les frais afférents à la rédaction des actes notariés.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer les actes notariés correspondants.

- dit que la dépense sera imputée à l'opération voirie et réseaux du budget principal

**OPERATION OU REGULARISATION DE VOIRIE – Rapporteur : Monsieur Jacques AUBERT**  
**Elargissement du Chemin des Gérauds**

Afin de procéder à l'élargissement du chemin, il est proposé d'acquérir la parcelle située Section AC n° 537, d'une contenance de 43 ca, appartenant à Mmes BEAU Emilie et LAUNAY Elisabeth. La cession se fera à titre gratuit. La Commune prenant en charge les frais afférents à la rédaction des actes notariés.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer les actes notariés correspondants,

- dit que la dépense sera imputée à l'opération voirie et réseaux du budget principal.

**OPERATION OU REGULARISATION DE VOIRIE – Rapporteur : Monsieur Jacques AUBERT**  
**Elargissement du Chemin de Puyferrat : régularisation**

Afin de procéder à la régularisation de l'élargissement du chemin, il est proposé d'acquérir les parcelles situées :

- Section AR n° 900 d'une contenance de 89 ca, appartenant à Mme HARDY
- Section AR n° 896 pour 1 a 09 ca et n° 899 d'une contenance de 18 ca, appartenant à Mme LERAT

La cession se fera à titre gratuit, la Commune prenant en charge les frais afférents à la rédaction des actes notariés.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer les actes notariés correspondants,

- dit que la dépense sera imputée à l'opération voirie et réseaux du budget principal.

**TARIFS ASSAINISSEMENT 2011 – Rapporteur : Monsieur Jacques AUBERT**

Sur proposition de Monsieur Jacques AUBERT, Adjoint délégué, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que les tarifs communaux « assainissement » sont maintenus pour 2011 comme suit :

<u>Taxe de raccordement</u>	
Construction neuve	2040
Construction ancienne	630
<u>Assainissement collectif</u>	0,909 € m3
<u>Assainissement non collectif</u>	1,56 € m3

**MARCHE 2010 PONCEAU DE LA BEAURONNE – AVENANT N°1 –**  
**Rapporteur : Monsieur Jacques AUBERT**

Dans le cadre du marché de travaux, sur le ponceau de la Beauronne, attribué par marché du 28 mai 2010 à l'Entreprise VIRGO, il est proposé de diminuer la masse des travaux correspondant à la réfection de la dalle du tablier déjà réalisée.

Cette proposition correspond à un avenant N°1 en moins-value d'un montant de 4 784,00 € TTC portant le nouveau montant du marché de 31 948,27 € TTC à 27 164,27 € TTC.

La Commission des Marchés Publics, réunie le 2 décembre 2010, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer l'avenant n°1 avec l'Entreprise VIRGO.

**MARCHE 2010 AVENUE JEAN JAURES CREATION D' UN BY-PASS – AVENANT N° 1 –**  
**Rapporteur : Monsieur Jacques AUBERT**

Par marché du 26 août 2010, la Commune a confié à l'Entreprise ERCTP, la réalisation d'un by-pass dans l'Avenue Jean Jaures.

A la préparation du chantier, il a été constaté que l'installation était déjà existante.

Il convient donc de procéder à la résiliation du marché à travers un protocole à intervenir avec l'Entreprise ERCTP.

Ce protocole est présenté sous la forme d'un avenant, en moins-value, d'un montant de 7 372,14 € TTC portant le nouveau montant du marché à 0 €.

La Commission des Marchés Publics, réunie le 2 décembre 2010, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer l'avenant n°1 avec l'**Entreprise ERCTP**

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE –  
Rapporteur : Monsieur Jacques AUBERT**

**Eclairage public Avenue de la Croix Herbouze/Rues Jacques Brel et Georges Brassens :  
demande de programmation**

Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait d'effectuer l'éclairage public des points suivants :

- Avenue de la Croix Herbouze : 3 lampadaires
- Rues Jacques Brel et Georges Brassens : 12 lampadaires

La Commune de CHANCELADE est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du Syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Pour permettre au Syndicat de prendre en compte ce projet, il importe d'en effectuer la demande dès maintenant en vue d'une inscription à l'un des programmes annuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) ACCEPTE dans l'intention le principe de cette opération,
- 2) DECIDE de confier le projet au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne,
- 3) MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit Syndicat

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE –  
Rapporteur : Monsieur Jacques AUBERT**

**Redevance d'Occupation du Domaine Public (R.O.D.P.)**

La Redevance d'Occupation du Domaine Public de la Commune due par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, a été révisée en 2003, en application du décret 2002-409 du 26 mars 2002.

Le décret 2008-1477 du 30 décembre 2008 et de l'article R 2151-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que la Redevance d'Occupation du Domaine Public doit, à présent, être calculée sur la base de la population totale et non plus municipale (sans double compte) et tenir compte des nouveaux chiffres issus du recensement annuel publié par l'INSEE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- le maintien de la fixation de la Redevance d'Occupation du Domaine Public au taux maximum
- la revalorisation automatique, chaque année, de cette Redevance d'Occupation du Domaine Public en application :

1. de l'index de référence connu au 1<sup>er</sup> janvier.
2. du chiffre de la population « totale » établi régulièrement par l'INSEE par le biais des recensements.

**TARIFS CENTRE DE LOISIRS 2011– Rapporteur : Madame Josette DE PISCHOF**

Sur proposition de Madame Josette DE PISCHOF, Adjointe déléguée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer, comme suit, les tarifs du centre de loisirs à compter du 01 janvier 2011 :

	TARIFS COMMUNE		TARIFS HORS COMMUNE	
	Journée et ½ journée avec repas	½ journée sans repas	Journée et ½ journée avec repas	½ journée sans repas
Tarif plein	12,50	7,05	14,00	8,83
Tarif MSA	8,81	5,21	10,31	6,19
Régime général	8,81	5,21	10,31	6,19
Bons CAF à 3 €	5,81	3,71	7,31	4,69
Bons CAF à 4 €	4,81	3,21	6,31	4,19

#### **Coût des sorties/tarif à appliquer**

De 0 à 4 €	Gratuit
Au dessus de 4 €	Participation au coût réel de l'activité, déduction faite de la participation communale de 4 €

Toute participation supérieure à 20 € fera l'objet d'une délibération sur projet (idem pour les séjours, mini camp).

#### **ACQUISITION TERRAIN LACOUR AU LIEU DIT LES COMBEAUX – Rapporteur : Monsieur Jean-François GROUSSIN**

Il est proposé d'acquérir les parcelles cadastrées, section AB N° 4 et 830, d'une contenance totale de 40 a 50 ca, Rue des Combeaux, en vue de constituer une réserve foncière.

Cet espace est situé à proximité du centre-ville, de la Résidence seniors et de propriétés communales.

Après négociations, les propriétaires, Monsieur et Madame LACOUR, acceptent de céder ces parcelles pour un montant total de 54 675 € .

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer les actes notariés correspondants.

#### **TELETRANSMISSION DES ACTES EN PREFECTURE ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE – Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT**

Dans le cadre de la simplification de la transmission des actes au contrôle de la légalité, les services de l'Etat ont mis en œuvre une application informatique appelée ACTE.

Il est proposé à l'Assemblée de s'engager dans cette démarche qui présente de nombreux avantages et notamment une accélération et une sécurisation des échanges ainsi qu'une diminution des coûts de reprographie.

Dans le respect du Code des Marchés Publics, la Commune doit avoir recours à un prestataire informatique homologué par le Ministère de l'Intérieur.

Afin d'obtenir de meilleures offres, il est indiqué que la Communauté d'Agglomération Périgourdine propose de constituer un groupement de commandes.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité.

#### **RAPPORTS D'ACTIVITES 2009 : EAU/DECETS MENAGERS/ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET AUTONOME/PERIBUS/HAUT DEBIT** **Rapporteurs : Messieurs Michel TESTUT, Jacques AUBERT, Jean-François GROUSSIN**

La Communauté d'Agglomération Périgourdine édite un rapport annuel de l'exercice antérieur qui retrace l'essentiel des actions qu'elle a mises en œuvre.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, un débat doit être organisé au sein des Conseils Municipaux des communes membres.

Les membres du conseil ont été destinataires des rapport établis par les services de la SAUR, de la CAP et de PERIBUS.

#### **EAU POTABLE**

*Le SIAEP de COULOUNIEIX – RAZAC*

- *regroupe 30 communes de l'Ouest de PERIGUEUX.*
- *Le délégataire étant la SAUR avec un contrat sur 15 ans du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2022.*
- *Assure la gestion du service : fonctionnement surveillance, entretien des installations, branchements....*

*La Collectivité prend en charge le renouvellement des canalisations, de la voirie, des captages, Génie Civil. Les volumes produits en 2009 (Source Les Moulineaux Razac sur l'Isle) 3 671 415 m<sup>3</sup>.*

*Le total des volumes d'eau potable produits et importés est de 3 677 500 m<sup>3</sup>.*

*La longueur du réseau hors branchement est de 1 395,10 km*

*Le nombre d'abonnements est de 19 215 en 2008 à 19 523 en 2009 soit + 1,60 %. Le nombre d'abonnés pour Chancelade est de 2026.*

*Les tarifs concernant la part de la Société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat. Le service est assujéti à la TVA.*

#### Prix du service de l'eau potable

*Le prix du service comprend :*

- *une partie fixe ou abonnement*
- *une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.*

*Les abonnements sont payables d'avance semestriellement. Les volumes sont relevés annuellement.*

*Redevance de pollution domestique par commune : la redevance de pollution domestique est reversée à l'Agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'Agence de l'Eau. Elle varie selon les communes.*

*Qualité de l'eau : l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée par des analyses menées dans le cadre de l'auto contrôle tant sur la conformité bactériologique que physico-chimique.*

*Dans le cadre de l'auto contrôle sur 113 prélèvements aucun ne s'est révélé non conforme.*

### **ASSAINISSEMENT COLLECTIF :**

La C.A.P gère l'assainissement structurant de l'agglomération.

Le service est affermé à la Lyonnaise des Eaux. La gestion des boues est confiée à un prestataire privé AES : 5170 tonnes de boues lui ont été traitées en 2009(4812 t pour la station de Saltgourde et 358 t pour la station de Trélassac)

Le volume 2009 d'eaux usées traité par la station de Saltgourde est de 3 486 483 m<sup>3</sup>.

Ce service représente 42 kms de réseaux, 23 postes de relèvement.

1 154 489 € de travaux et de prestations ont été réalisés en 2009. Les prévisions de 2010 s'élèvent à 1 119 300 €.

### **ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :**

Le S.P.A.N.C., mis en place depuis 2005, assure le contrôle des assainissements autonomes obligatoires pour les communes : cela représente 5800 installations anciennes (1157 en 2009) et également la vérification de la conception : 103 (173 l'année précédente) et de la réalisation des nouvelles installations : 118 (148 en 2008).

Ce service est financé par une redevance spécifique de 20 € par an, pour les installations anciennes, 95 € pour les contrôles de conception et 100 € pour les contrôles de réalisation des installations neuves.

### **TRANSPORT URBAIN**

Pour la gestion des transports urbains la C.A.P et Boulazac travaillent ensemble dans le cadre d'un syndicat mixte : PERIBUS.

Les indicateurs de ce secteur sont toujours en hausse avec une fréquentation des bus de plus de 3.95% par rapport à 2008.

## La prise en compte du handicap

- . HANDIBUS :
  - . Un service en porte à porte créé en 2003
  - . 2 bus adaptés qui ont transporté 4541 voyageurs, soit + 5 % par rapport à 2008
  - . A la réservation, seulement 3 refus en décembre 2009 dus à un manque de disponibilité des bus à l'horaire demandé par l'utilisateur
- . L'accessibilité aux transports en 2009 :
  - . 20 bus accessibles
  - . 4 arrêts mis aux normes d'accessibilité, soit actuellement 10 arrêts
- . Les données financières
  - . Budget de fonctionnement en hausse + 2,6 % : 6 558 818 €
  - . Un coût d'exploitation kilométrique de 3,30 €/Km inférieur à la moyenne nationale qui est de 3,5 €/Km

### Les réalisations de 2009

- . Extension du périmètre de transports urbains aux communes d'Antonne, Château-L'Evêque, Escoire, La Chapelle Gonaguet, Coursac, Razac
- . Renouvellement du parc aux normes environnementales les plus exigeantes (label européen exigé en 2012) : arrivée de 3 bus standards (100 places) accessibles aux personnes handicapées
- . PDU : Approfondissement du scénario PDU retenu avec comme axe fort, le développement et l'amélioration des transports collectifs : TER cadencé, couloir bus, renforcement des fréquences du Grand Huit
- . Enquête  
Réalisation d'une enquête d'origine/destination : outil indispensable à l'étude de la restructuration de 2011

### Les projets 2010

- . PDU : 1<sup>ère</sup> réunion du comité d'axe. Réunion publique avec présentation du projet, enquêtes publiques pour une approbation définitive début 2011
- . Restructuration : étude de la restructuration de 2011 avec renforcement de l'axe Nord Sud
- . TAD : lancement d'une étude heures creuses, desserte de zones rurales, horaires atypiques, dimanche
- . Pôle d'échange centre ville : mise en place de quai bus provisoire
- . Renouvellement du parc : acquisition de 3 bus standards
- . Tarification : étude d'une tarification sociale tenant compte de la loi SRU et proposition de mise en place de nouveaux tarifs

## **GESTION DES DECHETS :**

La C.A.P collecte les déchets dont le traitement est mis en oeuvre par le SMD3. Elle assure la gestion des déchèteries et le traitement des déchets qui en sont issus.

En 2009, ont été collectées :

- 18 773 tonnes pour les déchets ménagers soit – 1.4% /2008
- 4 148 tonnes en sac jaunes. Soit stagnation / 2008
- Recyclables 1744 tonnes soit résultats pour le verre –1.7 %
- 3320 tonnes de déchets végétaux. Soit –0.5 % / 2008
- 14 141 tonnes en déchèteries . Soit – 0.8% / 2008

Les services de collecte et traitement des déchets ménagers proposés par la CAP et le SMD3 sont complets. Une nouvelle campagne de communication sur la collecte du verre est à prévoir.

Ces services permettent un taux de valorisation satisfaisant (52 %).

### **Les principales actions 2009 :**

- . La mise en place progressive de la redevance spéciale auprès des professionnels au 1<sup>er</sup> Juillet 2009

- . Validation de l'optimisation de la collecte des déchets ménagers à compter du 4 janvier 2010 et la réalisation de la campagne de communication
  - validation de la mise en œuvre du compostage individuel
  - acquisition d'une solution de géolocalisation
  - réorganisation du service gestion des déchets
- . Acquisition d'une benne à chargement latérale en 2010.
- . La reprise en régie des hauts de quais le 01 septembre 2009. La CAP a repris 5 salariés de SITA. Les économies prévues pour le service sont de l'ordre de 90 000 €.
- . Acquisition d'un camion pour compacter les caissons de déchèteries afin de limiter le nombre d'enlèvement des caissons, et reprise en régie de la collecte du verre en août 2010.
- . Création d'un quai supplémentaire à la déchèterie de Chancelade.

## HAUT DEBIT

Par décision du 3 Mai 2005, la CAP a concédé à LD Collectivités la conception, la construction, le financement et l'exploitation à ses risques et périls d'un réseau de fibre optique. La Société [c@pconnexion](#) est chargée de commercialiser le réseau (location aux fournisseurs d'accès Internet), en tant qu'opérateur d'opérateurs.

Le réseau de la CAP :

- 58 km de réseau de fibre optique
- 4 pylônes pour le faisceau hertzien
- 13 centraux téléphoniques raccordés
- 5 M€ d'investissement par le concessionnaire.

En 2009 :

- démarrage commercial des offres à [Cre@vallée](#) Nord
- 1855 abonnements nouveaux pour le réseau CAP

Perspectives :

- stimuler et susciter l'usage des entreprises,
- développer l'extension à moindre coût du réseau,
- revoir la question des zones non desservies.

Le Conseil Municipal prend acte de ces exposés.

## **SECTEUR DE L'ABBAYE CONVENTION GEOMETRE – Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT**

Par délibération du 25 mai 2009 et, dans le cadre des négociations avec l'Evêché, le Conseil Municipal avait pris en charge les frais d'établissement d'un relevé topographique du site du Logis de l'Abbé pour un montant de 3 109,60 € TTC.

Il convient, à présent, de procéder à un bornage et à la division parcellaire du site.

Consulté, le Cabinet « Aquitaine Géométrie » se propose de réaliser cette mission pour un montant total de 825,24 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge cette dépense qui sera imputée à la section de fonctionnement du budget principal.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer la convention d'honoraires correspondante à cette décision.

## **QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES**

### **CENTRE DEPARTEMENTAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE DE LA DORDOGNE (C.D.D.P.)/CONVENTION ANNUELLE – Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT**

Le Centre Départemental de Documentation Pédagogique de la Dordogne donne l'accès à l'ensemble de ses fonds documentaires à tous les enseignants des établissements scolaires de Chancelade moyennant une participation annuelle.

Cet engagement nécessite la passation d'une convention annuelle.

Le montant pour l'année scolaire 2010/2011 s'élève à 90 € pour l'adhésion de 16 à 20 classes en écoles élémentaires et préélémentaires.

### **CONTRAT DE MAINTENANCE PROGICIEL E ENFANCE - Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT**

La Commune s'est dotée d'un logiciel qui gèrera l'ensemble de la facturation périscolaire (restaurant, garderies, étude, CLSH, repas à domicile) mais également les déclarations d'activités dans le cadre de notre contrat CAF.

Le suivi du progiciel, assuré par la société MAGNUS, s'élève à 495 € HT par trimestre.

Après avoir ouï cet exposé, le Conseil Municipal,

- approuve la signature du contrat de maintenance à intervenir avec la société MAGNUS,
- autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer le document correspondant à cette décision.

### **OPERATION HABITAT COMBEAUX 2 : PROMESSES DE VENTE – Rapporteur : Monsieur Jean-François GROUSSIN**

Il est rappelé que la Commune a acquis un ensemble de parcelles situées section AB au lieu-dit « les Combeaux » afin d'y réaliser une opération d'habitat.

Après division de l'ensemble, une surface de 5145 m<sup>2</sup> a été cédée à la SA Clairtienne pour la réalisation de la Résidence seniors (15 logements destinés aux seniors et 4 PLUS).

Sur la parcelle 956, d'une surface de 4455 m<sup>2</sup>, la SA CLAIRSIENNE se propose de réaliser 20 logements individuels conventionnés en bâtiment basse consommation (BBC).

Afin de permettre à la SA clairtienne de déposer le dossier de permis de construire, il est proposé d'accorder à LA CLAIRSIENNE, une promesse de vente de cette parcelle pour un montant total de 50 000 €, celle-ci étant consentie jusqu'au 2 mars 2012.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer la promesse de vente telle que présentée supra.

### **INTERNET CONTRAT ADISTA AVENANT N°3 - Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT**

Il est rappelé que la Commune a souscrit, auprès de la société ADISTA, un contrat de prestation d'accès Internet ((Conseil Municipal du 24 septembre 2007), il est proposé l'augmentation des prestations comme suit :

- rajout d'une ligne nouvelle à l'école primaire
- passage ADSL 2 MO à ADSL MAX à la Mairie
- passage SDSL 2 MO à ADSL MAX à la bibliothèque

Après négociations, le montant mensuel passerait de 633 € HT à 410 € HT.

Ces modifications nécessitent l'établissement d'un avenant au contrat initial.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer l'avenant n°3 avec la société ADISTA.

### **CONTRAT DE LOCATION DE TAPIS POUR DIVERS SITES COMMUNAUX Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT**

Il est indiqué que la Commune avait recours à la « location-entretien » de tapis pour équiper les sites communaux suivants : école maternelle ,restaurant scolaire, bibliothèque, mairie ,garderie, centre socio-culturel.

L'Entreprise Tapis Nord, détentrice du contrat, ayant cessé cette activité et, après négociations, l'Entreprise RLD, sise à Chancelade, se propose de réaliser la même prestation, pour un montant HT de 994,43 € par trimestre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer le contrat correspondant avec l'entreprise pour un an.

## AFFECTATION DES RESULTATS